



Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la Commune de 33570 – Lussac,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 16 Avril 2024 de la SCI CHARLYS,

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de pierre de gond aura lieu le Mardi 23 Avril 2024 pour la journée,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'un échafaudage sur le trottoir avec empiètement sur la chaussée,

ARRETE

Article 1 – Dans le cadre des travaux de remplacement de pierre de gond, un empiètement sur chaussée sera effectué sur au 13 rue de Lincet 33570 LUSSAC le Mardi 23 Avril 2024 pour la journée.

Article 2 – Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction du stationnement.

Article 3 – La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée pour application à :

- Monsieur le Responsable de la Commune, élu à la voirie ;
- Monsieur le Représentant de la SCI CHARLYS ;
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE

Fait à LUSSAC, Le 16/04/2024

Le Maire,
Dorothee BRETON



Publié le :
Notifié le :

16 AVR. 2024

Ville de Lussac / Arrêtés du Maire